



FORMATION CONTINUE

2020

DIPLÔME
D'ÉTABLISSEMENT (DE)

SANTÉ ENVIRONNEMENT

Nouveau
programme

SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Responsables pédagogiques

Anne ROUÉ-LE GALL, professeure
Département Santé, environnement, travail et génie sanitaire, EHESP
Gilbert GAULTIER, directeur, IAUR

co-responsables :

Marie-Florence THOMAS, professeure, LERES, EHESP
Jean-Pascal JOSSELIN, directeur adjoint, IAUR

3 modules
à Rennes | de février à mai 2020

Les + de la formation

Cette formation, unique en France, est la concrétisation de plusieurs années de recherche et d'expertise sur le champ urbanisme, santé et environnement.
Elle est conçue et conjointement portée par l'EHESP et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), pour répondre au besoin de montée en compétence des professionnels de l'urbanisme.



IAUR
institut d'aménagement
et d'urbanisme de Rennes

Diplôme d'établissement

SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

L'aménagement du territoire est un champ multidimensionnel dont les choix peuvent influencer de façon positive ou négative la santé et la qualité de vie des populations, selon des mécanismes plus ou moins complexes.

Basée sur une approche globale de la santé, cette formation a pour objectif d'amener les stagiaires à appréhender les multiples facettes de ce champ, à identifier les leviers d'action et à proposer des solutions concrètes pour tendre vers un urbanisme et un aménagement des territoires favorables à la santé.

Cette formation, conçue et portée conjointement par l'EHESP et IAUR, vise à rassembler à la fois des professionnels de l'urbanisme et de la santé publique. Pour les premiers, il s'agit de prendre en compte la santé comme nouvel aspect incontournable et transversal pour des projets urbains de qualité, pour les deuxièmes, de se saisir du levier de l'urbanisme comme facteur clé d'amélioration de la santé et de la qualité de vie.

Vous êtes concerné :

Directeur, cadre, chargé de mission en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, de la santé ou de l'environnement au sein des collectivités territoriales, services de l'État, agences régionales de santé, agences d'urbanisme, aménageurs, bureaux d'études ou autres structures publiques ou privées

Pré-requis

Appréhension minimale des questions d'urbanisme, d'environnement ou de santé

Conditions d'inscription

Chaque module peut être suivi «à la carte»

Organisation du parcours

3 modules soit 16 jours en présentiel répartis sur 4 semaines

Modalités pédagogiques

Diverses modalités pédagogiques sont mobilisées dans le programme : cours théoriques, intervention de professionnels, visites de terrain et études de cas en partenariat avec des collectivités.

Validation du diplôme*

Pour obtenir le diplôme, il est nécessaire d'avoir participé aux 3 modules et de satisfaire aux épreuves de validation

Calendrier prévisionnel

Module 1 : Urbanisme favorable à la santé (santé publique, aménagement et urbanisme) : concepts et outils (8 jours)	Séquence 1 : 03 au 07 février 2020 Séquence 2 : 09 au 13 mars 2020	2 300 €
Module 2 : Intégration de la santé dans les documents d'urbanisme (planification) (4 jours)	30 mars au 03 avril 2020	1 500 €
Module 3 : Intégration de la santé dans les opérations d'aménagement et immobilière (conception, opérationnel et gestion) (4 jours)	11 au 15 mai 2020	1 500 €

Tarifs du diplôme d'établissement

5000 € net, si financement employeur

4500 € net, si financement individuel ou aidé

Partenaires

Co-porté avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes, ce DE est notamment mené en collaboration avec les partenaires locaux du Réseau Bretagne Urbanisme et Santé (RBUS)

**Un diplôme d'établissement (DE) EHESP est un diplôme relevant de la compétence locale de l'école. Il a été reconnu par les instances de l'école et est équivalent à un diplôme universitaire (DU).*

VOTRE CONTACT EHESP

Formation continue

02 99 02 25 00 - candidaturefc@ehesp.fr

Objectifs

- **Appréhender** les diverses facettes de l'urbanisme et de l'aménagement sous l'angle de la santé, dans un contexte de changement climatique et d'urbanisation croissante
- **Se familiariser** avec le concept d'Urbanisme favorable à la santé (UFS) et les méthodologies associées pour accompagner son déploiement à différentes échelles de territoires
- **Identifier** les leviers d'action et les solutions concrètes pour tendre vers un urbanisme favorable à la santé
- **Questionner et évaluer** l'impact des choix d'aménagement et d'urbanisme sur un large panel de déterminants de santé (sociaux et environnementaux)

Programme*

MODULE
1

Urbanisme favorable à la santé (santé publique, aménagement et urbanisme) : concepts et outils

- Les principaux concepts de la santé (santé, déterminants de santé, inégalités de santé) et les enjeux environnementaux associés
- Principaux acteurs et documents cadres de la santé publique, de l'aménagement et de l'environnement
- Urbanisme favorable à la santé : concepts, leviers, cadres de référence et méthodologies associées pour accompagner son déploiement à différentes échelles de territoires

MODULE
3

Intégration de la santé dans les opérations d'aménagement et immobilière (conception, opérationnel et gestion)

- Les voies d'intégration de la santé à l'échelle d'un projet
- La démarche ISADORA (Intégration de la Santé dans les Opérations d'aménagement)
- Application à un cas concret (ZAC, projet immobilier, revitalisation de quartier, rénovation urbaine) à partir de cette démarche

MODULE
2

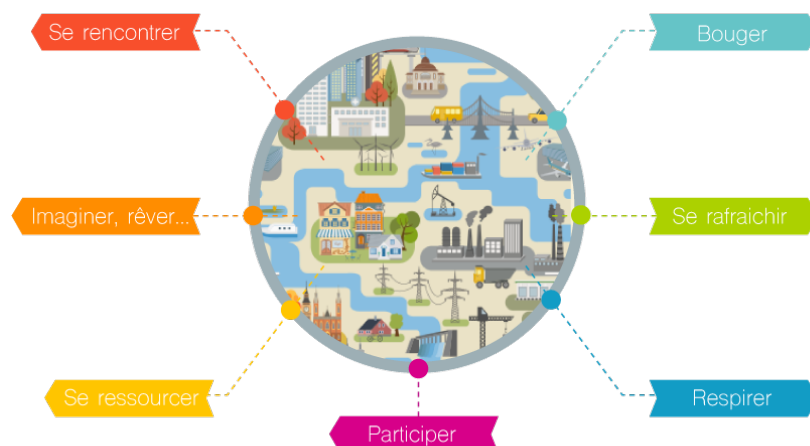
Intégration de la santé dans les documents d'urbanisme et de planification

- Les voies d'intégration de la santé dans les différents documents cadres et politiques à l'échelle d'un territoire
- Application à un cas concret pour accompagner l'intégration de la santé dans les documents de planification d'une collectivité territoriale (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Formation associée

Évaluation d'impact sur la santé (EIS) appliquée aux projets d'aménagement et d'urbanisme

Aménager des territoires favorables à la santé



Formulaire d'inscription DE SANTÉ PUBLIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

- Je m'inscris aux 3 modules du Diplôme d'Établissement
- Je m'inscris uniquement au(x) module(s) suivant(s) :
- module 1 (03 > 07 février 2020 et 09 > 13 mars 2020)
 - module 2 (30 mars > 03 avril 2020)
 - module 3 (11 > 15 mai 2020)

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Lieu de naissance :

E-mail (obligatoire) : @

Fonction :

Corps de rattachement et profession :

Direction/Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nom et prénom de votre responsable formation :

Adresse de votre responsable formation (si différente de l'employeur)
.....

Code postal : Ville :

E-mail (obligatoire) : @

Adresse de facturation (si différente de l'établissement) :

Code postal : Ville :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le le le
Signature du candidat Visa de l'employeur Visa du responsable Formation



**EHESP
Tarifs :**

5000 € net, le parcours si financement employeur

4500 € net, le parcours si financement personnel

2300 € net, le module 1

1500 € net, le module 2 ou 3

(voir calendrier des sessions)

Pour vous inscrire,

scannez ou photocopiez ce bulletin d'inscription puis retournez-le dûment rempli par e-mail ou par courrier à : **candidaturefc@ehesp.fr**

Tél : 02.99.02.25.00

École des hautes études en santé publique

Service scolarité - Formation continue

15 Av. du Professeur-Léon-Bernard

CS 74312

35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

Enregistré sur le n° 53 35 09162 35

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
n° 2371

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser par courriel à : **referent-handicap@ehesp.fr**

Modalités financières :

Dans le cas d'un **règlement par chèque**, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

En cas de **prise en charge par un organisme financeur** (OPCA, Fongecif, pôle Emploi...), l'EHESP n'accepte pas la subrogation. Par conséquent, le coût de la formation est à prendre en charge par l'employeur ou le stagiaire qui sera ensuite remboursé par l'organisme financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des **conditions générales de vente** accessibles sur notre site internet ou notre catalogue en vigueur.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à DDFC- École des hautes études en santé publique, 15 avenue du professeur Léon Bernard 35043 Rennes et/ou par email à **fc-communication@ehesp.fr**

Retrouvez toute l'offre de formation continue EHESP
sur le site : formation-continue.ehesp.fr